



à Gouy servins, le 24 novembre 2025

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE 2025

CONVOCATION

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale électorale du Comité Départemental d'Équitation du Pas de Calais se tiendra le :

Vendredi 5 décembre 2025 à 14 h 00

En visio : <https://us02web.zoom.us/j/89616821512>

Les membres actifs au 31 août 2025 du Comité Départemental d'Équitation du Pas de Calais pourront voter exclusivement **par internet du lundi 24 novembre 2025 à 08h00 au jeudi 4 décembre 2025 à 14h00.**

Cette Assemblée générale peut valablement délibérer si son quorum est réuni (article X.B des statuts CDE).

ORDRE DU JOUR :

- Point n° 1 – Rapport moral et quitus 2025,
- Point n° 2 – Rapport financier et quitus 2025,
- Point n°3 – Budget prévisionnel 2026,
- Point n°4 – Questions diverses.

Les membres actifs seront appelés à voter par internet sur les 3 premiers points de l'ordre du jour.

Les documents faisant l'objet du vote sont consultables sur le site www.cde62.fr dans la rubrique « AGO ». Les statuts et règlement intérieur du CDE sont consultables sur le site www.ffe.com (rubrique La FFE > Statuts et Règlements).

Si le quorum requis n'est pas atteint, le vote se poursuivra jusqu'au **11 décembre 2025 à 14h00.**

Le présent courrier tient lieu de convocation pour une deuxième assemblée réunie sans condition de quorum le vendredi 12 décembre 2025 à **14 h 00** à l'adresse suivante : en visio <https://us02web.zoom.us/j/89616821512>, lien consultable sur le site www.cde62.fr

Les votes enregistrés pour la première Assemblée générale sont valables pour la deuxième Assemblée générale.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Didier DELSART
Président du CDE DU Pas de Calais